

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7^{ème} RALLYE VHC du BALCON-EST du Vercors

10 et 11 AVRIL 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 9 FEVRIER 2026**

Ouverture des engagements : **Lundi 16 FEVRIER 2026**

Clôture des engagements : **Lundi 30 MARS 2026**

Parution du carnet d'itinéraire : **LUNDI 6 AVRIL 2026.**

A retirer au Garage MORENO AUTOMOBILES 1 Grande Rue à MONESTIER de CLERMONT 38650(06 75 63 75 25) **pour le Lundi 6 Avril** entre 9h et 15h30

A la Salle polyvalente Place Jean Couturier à VIF 38450 (06 75 63 75 25) à partir de 9h30 jusqu'à 15 h 30 **pour le vendredi 10 Avril 2026.**

Dates et heures des reconnaissances : **Voir Article 6.2**

Vérifications des documents le : **Vendredi 10 Avril 2026 de 16h15h à 21h 15** Lieu : Salle Polyvalente, Place Jean COUTURIER à VIF 38450

Vérifications des voitures le : **Vendredi 10 Avril 2026 de 16h30 à 21h30** Place de la Mairie 38450 VIF ...

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 10 Avril 2026 à 16h30** (terrain attenant au complexe de la salle polyvalente de VIF)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 10 Avril 2026 à 19h à :**

ZI Les Speyres 18 rue de l'industrie (Ets IMER) 38250 VIF

Publication des équipages autorisés à prendre le départ le : **Vendredi 10 Avril 2026 à 22h.**

Publication des heures et ordres de départ le : **Vendredi 10 Avril 2026 à 22h**.....

Départ de la première voiture : **le Samedi 11 Avril 2026 à 8h30** (1^{er} VMRS/VHRS) puis 1^{er} VHC 15' après.

Publication des résultats partiels **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Arrivée finale du rallye (première voiture) **le SAMEDI 11 Avril 2026 à 16h43**.....

Vérification finale le : **Samedi 11 Avril 2026** Lieu : Garage GT Automobiles 38760 VARCES

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye **le SAMEDI 11 Avril 2026 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix **le SAMEDI 11 Avril 2026** sur le podium d'arrivée 30' après l'arrivée du dernier concurrent à Vif. (Ou dans la salle polyvalente de VIF en cas d'intempéries)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DAUPHINOISE organise le 7^{ème} Rallye régional VHC du Balcon-Est du VERCORS les 10 et 11 Avril 2026 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône alpes le 15 décembre 2025

Sous le n° R6 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 27 en date du 15 décembre 2025

Comité d'Organisation

Président : VALLIER Jean Luc
Membres : ASSOCIATION LANCHÂTRE OMNISPORTS
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Dauphinoise : MDS, 40 Avenue Marcellin BERTHELOT 38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 33 09 63
Mail : contact@asadauphinoise.com
Permanence du Rallye Adresse : ASA Dauphinoise ,40 Avenue Marcellin BERTHELOT 38100
GRENOBLE.....

Organisateur technique :

LANCHATRE OMNISPORTS, chez Mr jean .. Luc VALLIER, Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

06 75 63 75 25

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Identiques au Rallye moderne.

COMMISSAIRE TECHNIQUE VHC: Loys BORDERON Licence 183288

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du BALCON-EST du VERCORS VHC compte pour la coupe de France des rallyes VHC coefficient 1, le Championnat de la ligue Rhône Alpes, et le challenge VHC de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter à partir du **lundi 6 Avril 2026** sur le site internet de l'ASA Dauphinoise leurs heures de convocation pour les vérifications

administratives :(<http://asadauphinoise.com> ou sur le site : [Lanchatreomnisports.free.fr](http://lanchatreomnisports.free.fr) qui auront lieu le VENDREDI 10 AVRIL 2026 à la salle polyvalente de VIF de 16h15 à 21h 15 et techniques entre 16h30 et 21h30 Place de la Mairie à VIF

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Balcon-Est du Vercors devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l' ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) soit sur le site de la FFSA www.ffsa-inscriptions.org , puis **l'IMPRIMER et l'ENVOYER** par la poste à : **ASA DAUPHINOISE Maison des SPORTS 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100**

GRENOBLE ,accompagné du règlement des droits d'engagement au plus tôt le lundi 16 Février 2026 et au plus tard le lundi 30 Mars 2026(cachet de la poste faisant foi) Toute feuille d'engagement non saisie en ligne et reçue sans règlement des droits d'inscription ne sera pas prise en compte .
Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement : IBAN de l'ASA : **FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10 Voitures**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés : **280euros** avec la publicité facultative des organisateurs
▪ sans la publicité facultative des organisateurs : **560 euros**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

.IDENTIQUE REGLEMENT MODERNES

4.9.P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives du rallye

Une caution de 300 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de CHRONO CONSULT.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur sur place ou au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du BALCON-EST du VERCORS représente un parcours total de 176 Kms Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,576 kms

Les épreuves spéciales sont identiques à celles du Rallye moderne (Voir règlement Moderne)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 Maximum VOIR ARTICLE 6.2.1 P du règlement Rallye Moderne.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe ou Trophée sera remis à chaque participant. La remise des prix aura lieu 30'après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium d'arrivée ou dans la salle polyvalente en cas d'intempéries.



13ème RALLYE du BALCON-EST du VERCORS – Ville de VIF, 7 ème VHC, 5ème VHRS et 3ème VMRS

ADDITIF N°1 des Organisateurs en date du 03 février 2026

- Modification des officiels :**

Directeur de course adjoint au PC en remplacement de Pierre Alain COLOMB	Laurent BENOIT	Licence n°46771,
Directeur de course sur les ES en remplacement de Olivier ERSHAM	Isabelle GARREAU	Licence n°22048,
Commissaire Technique Responsable en remplacement de Christophe BIAGIONI	Patrick GARREAU	Licence n°22045,
Commissaire Technique Responsable adjoint en remplacement de Georges SANDELION	Serge DEVIGNE	Licence n°217854,

- Modification géolocalisation :**

Prestataire chronométrage et géolocalisation Team Rallye Vialar sport.
Une caution de 200 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de Team Rallye Vialar sport.

Olivier CAPPELLETTI

Président

Licence A134399 Asa Dauphinoise

Tél. +33 (0)6 59 57 86 93– Port. +33 (0)6 25 80 45 76

olivecap38@hotmail.fr

